

076-217605419-20201015-DE2020000086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Affichage : 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 15 octobre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

Absents :

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D.. DELAMARE.

2020/86 – DÉLIBÉRATION ANNULANT CELLE DU 4 JUIN CONFORMÉMENT AUX DÉCISIONS PRISES LE 22 JUIN ET INSCRITS AU BP

Madame le Maire propose l'annulation de la délibération 2020/38 du 4 juin 2020 concernant le montant des travaux à réaliser par le SDE 76, qui fait état de montants erronés.

Suite à la modification de candélabres + sécurisation pour les décorations de Noël suite aux travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 43, le conseil municipal a inscrit les nouveaux montants des travaux confiés au SDE au budget 2020, soit :

Pour la RD 43 concernant l'affaire Renfo+EP-2019-0-76541-M2834, le coût des travaux prévisionnels est de 422 274. € pour lesquels la participation communale sera de 71 034 € (pour enfouissement + candélabres) augmentée de 18 232.50 € (pour pose de câble d'alimentation des guirlandes) soit un total à la charge de la commune de 89 266.50 € au lieu des 61 085.50 € prévus initialement dans la délibération 2020/38 du 4 juin 2020.

Pour les travaux du Clos de la Ferme remplacement des têtes de candélabres pour un montant inchangé, soit coût des travaux 9 564 € ttc avec participation communale de 3 437 € (montant inchangé par rapport à la délibération initiale).

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ l'annulation de la délibération 2020/38 du 4 juin 2020

DECIDE d'adopter le projet ci-dessus détaillé,

DEMANDE au SDE de programmer ces travaux dès que possible,

- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020

Le Maire

Affiché en mairie
le 28/10/2020